

RESOLUTIONS D'ALGER

Lors de l'Atelier sous-régional sur « le rôle des employeurs face à la migration de main d'œuvre » organisé par le BIT, l'OIE et la CGEA, tenu à Alger les 7, 8 et 9 décembre 2009, les participants des organisations d'Employeurs de l'Algérie, du Maroc, du Mali, du Sénégal, et de la Mauritanie ont fait les recommandations suivantes afin de mieux gérer les flux migratoires, profiter des ressources générées par les travailleurs migrants et maximiser leur expérience et expertise pour le développement économique et social des pays d'origine:

a) afin de lutter contre le départ des jeunes candidats à l'émigration :

1. le recensement, et la diffusion de bonnes pratiques des dispositifs visant à la création de l'emploi des jeunes ;
2. Promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les jeunes afin de favoriser la création d'emplois;
3. Renforcer les mesures d'incitation et d'accompagnement à la création de PME et de micro-entreprises ;
4. Promouvoir le travail décent et productif dans les pays de la sous-région;
5. Promouvoir le Pacte Mondial pour l'emploi et répondre ainsi à la crise financière, économique et sociale;
6. Promouvoir l'Agenda global pour l'emploi et lutter contre le chômage dans une vision d'intégration régionale ;
7. Mettre à niveau les entreprises existantes pour accroître leur compétitivité sur le marché économique mondial et régional ;
8. Renforcer les dispositifs et créer un environnement économique et social favorable pour freiner/limiter la migration de nos compétences ;
9. Répondre à la préoccupation des entrepreneurs en ce qui concerne l'inadéquation entre la formation et la demande du marché du travail :
 - a. En intégrant la dimension managériale dans la formation ;
 - b. En participant, en qualité d'organisations patronales, aux politiques nationales des formations et enseignements;

b) afin de tirer profit des connaissances, du savoir des travailleurs migrants, les participants ont émis les propositions suivantes :

10. Faciliter la libre circulation des compétences ;
11. Intégrer et impliquer les organisations d'employeurs dans les conseils consultatifs et d'orientation des communautés résident à l'étranger ;
12. Mettre en place un observatoire des migrations par pays ; et promouvoir dans les cursus universitaires les programmes sur la migration de main d'œuvre afin de renforcer les compétences au niveau sous régional ;
13. Bénéficier de l'expertise des migrants à l'étranger dans la promotion managériale de nos entreprises nationales ;
14. Réfléchir à la mise en place de politique de gestion favorable à la migration de retour ;
15. Favoriser l'installation de plateformes nationales et régionales des compétences managériales migrantes au profit des entreprises nationales ;

c) pour une meilleure gouvernance de la migration de la main- d'œuvre, les participants ont suggéré les mesures suivantes :

16. Promouvoir la coopération entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination ;
17. Réactualiser les conventions 97 et 143 dans le contexte des migrations internationales dans une économie mondialisée ;
18. Promouvoir les principes et les droits fondamentaux au travail, surtout en cette période de crise ;
19. Renforcer la collaboration entre le BIT, le Système des Nations- Unies, l'OIM et les instituts nationaux pour une coopération décentralisé ;

d) pour promouvoir la participation des organisations d'employeurs dans l'élaboration de politiques sur la migration, les participants ont fait les recommandations suivantes :

20. Renforcer les capacités des organisations d'employeurs ;
21. Mettre en place des commissions tripartites nationales pour discuter des politiques migratoires nationales ;
22. Créer des bases de données nationales sur les compétences requises par le marché du travail ;
23. Favoriser la mise en place de plateformes nationales et régionales des compétences managériales migrantes au profit des entreprises ;
24. Demander à la Confédération Panafricaine des Employeurs (CPE) et à l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) de coordonner et d'appuyer le suivi de ces résolutions, en partenariat avec le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et le Programme des Migrations internationales du BIT.

REMERCIEMENTS

Nous, représentants des Organisations d'Employeurs tenons particulièrement à remercier :

- Le Gouvernement de la République Populaire Démocratique Algérienne pour avoir bien voulu abriter cet atelier sur cette belle terre d'Algérie ;
- La Confédération Générale des Entreprises d'Algérie (CGEA) pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont elle a fait preuve durant tout notre séjour ;
- Et l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et le Bureau International du Travail (BIT) pour avoir faciliter la bonne tenue de cet atelier et donner l'opportunité aux représentants des Organisations d'Employeurs d'échanger sur l'importante problématique de la migration de main d'œuvre.